

Questions et réponses
Appel à projets port de Nancy 2026



Petits bateaux électriques location				
Numéro question	Date réponse	Canal utilisé pour poser la question	Question	Réponse VNF
1	12/03/2026	Mail	La fiche descriptive mentionne un linéaire de plan d'eau exploitable de 3 km entre le pont Bazin et l'écluse 26 de Jarville. Existe-t-il des restrictions de navigation spécifiques sur certaines sections (zones intermédiaires, proximité navigation plaisance, zones de demi tour, etc.) ? compte tenu de l'importance de l'emplacement et la proximité avec l'axe Saniolas (pour drainer des croisiéristes), peut-on envisager l'allocation de l'espace NORD de la darse, contigu au port Levant Bazin, à la place du bateau école qui n'a pas besoin de cette proximité, plutôt que l'espace SUD ?	Il n'y a pas de restrictions particulières. Le règlement particulier de police du canal de la Marne au Rhin est consultable : https://www.vnf.fr/vnf/app/uploads/2019/09/RPPL_11_Liaison_Marne_au_Rhin_20170907091412.pdf La modification de l'emplacement dédié à ce type d'activité pourrait être étudiée.
2	12/03/2026	Mail	La limitation de vitesse sur ce tronçon est-elle strictement fixée à 6 km/h ou existe-t-il : -des tolérances ponctuelles, -ou la possibilité d'une adaptation sur certains tronçons ou horaires ?	Oui, la limitation de vitesse est fixée à 6km/h maximum. Les informations sont disponibles dans le règlement particulier de police du canal de la Marne au Rhin est consultable : https://www.vnf.fr/vnf/app/uploads/2019/09/RPPL_11_Liaison_Marne_au_Rhin_20170907091412.pdf L'adaptation sur certains horaires n'est pas prévue par le règlement.
3	12/03/2026	Mail	Dans le cadre d'une activité touristique courte (navette ou promenade), VNF a-t-il des préconisations particulières sur la gestion du trafic afin d'éviter des conflits d'usage avec : -les bateaux de plaisance, -les péniches, -les activités sportives ou associatives ?	Il y a actuellement peu de conflits d'usage portés à notre connaissance sur la voie d'eau. Aussi, VNF n'a pas de prescriptions autre que le respect de la réglementation.
4	12/03/2026	Mail	Existe-t-il des zones privilégiées ou recommandées pour effectuer des demi tours avec des bateaux électriques ?	Non
5	12/03/2026	Mail	Est-il possible d'envisager la mise en place d'un petit point d'embarquement/débarquement au niveau du Kinépolis pour éventuellement profiter du flux de passagers possiblement générés par un partenariat avec le cinéma ?	La proximité avec la darse Sainte-Catherine ainsi que la configuration des lieux ne permettent pas de point d'embarquement à cet endroit.
6	12/03/2026	Mail	La fiche descriptive indique une longueur de quai disponible de 45 m. Cette longueur correspond-elle à un linéaire maximum mobilisable par un seul opérateur, ou est-elle susceptible d'être partagée entre plusieurs exploitants ?	La lauréat de l'appel à projet disposera de 45m de linéaire, qu'il réponde seul ou en groupement.
7	12/03/2026	Mail	La surface indicative mentionnée de 200 m ² de plan d'eau et 50 m ² de terre plein est elle : -une surface maximale autorisée, -ou une base de calcul pour la redevance ?	Une négociation de la surface est possible selon le projet et les autres appels à projets en cours. Ces surfaces sont une base de calcul de la redevance donnée à titre d'exemple.
8	12/03/2026	Mail	L'installation de pontons flottants temporaires ou modulaires est-elle autorisée durant la phase de démarrage de l'activité ?	Oui dans le respect des normes de sécurité
9	12/03/2026	Mail	Existe-t-il des contraintes esthétiques ou architecturales imposées par VNF ou la Métropole concernant : -les pontons, -les abris, -la signalétique commerciale ?	En raison de la proximité avec un ensemble architectural classé au patrimoine mondial de l'Unesco, concernant les installations à quai, l'accord de la ville est des ABF est obligatoire.
10	12/03/2026	Mail	Est-il envisageable de reconstruire ou réutiliser des équipements existants (anciens pontons, grilles, équipements portuaires non utilisés) présents sur le site ou sur d'autres installations VNF ?	Actuellement, le site Sainte-Catherine est dépourvu d'équipements. Aucun équipement du port Saint Georges n'est à récupérer.
11	12/03/2026	Mail	L'accès au terre plein mentionné dans la fiche descriptive peut-il permettre : -l'installation d'un petit local technique, -ou d'un point d'accueil léger pour la clientèle ?	Oui, l'installation d'un petit local ou d'un point d'accueil est possible.
12	12/03/2026	Mail	VNF peut-il envisager de mettre en installation simple (petit local technique existant) à disposition de manière temporaire pour effectuer la maintenance ou la réparation des embarcations ?	VNF ne dispose pas de locaux à cet endroit. Le cas échéant, l'investissement sera à prendre en charge par le porteur de projet
13	12/03/2026	Mail	VNF a-t-il des recommandations ou restrictions concernant la puissance maximale des moteurs électriques utilisés pour ce type d'activité ?	Non dans la mesure où la vitesse maximale de 6 km/h est bien respectée
14	12/03/2026	Mail	Les bateaux doivent-ils répondre à des normes spécifiques liées à l'activité commerciale de transport de passagers, ou une activité de location avec accompagnement / promenade touristique est-elle envisageable dans un cadre réglementaire simplifié ?	Pour toutes informations relatives aux normes spécifiques liées à l'activité commerciale de transport de passagers merci de contacter la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin Cité Administrative Gajot 14, rue du Maréchal Juin - CS 500 16 67084 Strasbourg Cedex Bureau : site Montet B104 Tel : +33 3 86 88 90 30 www.ecologie.gouv.fr www.bas-rhin.gouv.fr
15	12/03/2026	Mail	Existe-t-il une limitation du nombre de bateaux exploités simultanément sur le plan d'eau dans le cadre de cet appel à projets ?	Non, mais le dimensionnement du projet doit intégrer la proximité avec d'autres activités.
16	12/03/2026	Mail	Le tirant d'air prévu pour le futur pont (levant 1,60 m) doit-il être pris en compte dans la conception des bateaux dès le lancement du projet	Oui
17	12/03/2026	Mail	Y a-t-il une partie du tronçon du canal où la limite de vitesse à 6-8km/h ne s'applique pas et où la vitesse autorisée est supérieure ?	Les informations sont disponibles dans le règlement particulier de police du canal de la Marne au Rhin est consultable : https://www.vnf.fr/vnf/app/uploads/2019/09/RPPL_11_Liaison_Marne_au_Rhin_20170907091412.pdf L'adaptation sur certains horaires n'est pas prévue par le règlement.
18	12/03/2026	Mail	La redevance indiquée dans la fiche descriptive comprend : -une part fixe annuelle (1984 € + 1080 €) -et une part variable de 2 % du chiffre d'affaires au delà de 150 k€. Pourriez-vous confirmer que : -ces montants correspondent à la redevance minimale annuelle indicative, -et préciser si d'autres frais ou redevances sont susceptibles de s'ajouter ?	Il s'agit bien de la redevance annuelle indicative minimale en 2026 + 2% du chiffre d'affaires annuel total lorsque que celui-ci dépasse 150k€. La redevance est réévaluée chaque année en fonction de l'indice des coûts de la construction. Des frais liés à l'achat de la vignette VNF peuvent s'appliquer pour toute embarcation supérieure à 5 m ou dotée d'un moteur de 9.9cv (soit 7,29 kW ou plus) (article 44.12-3 du code des transports)
19	12/03/2026	Mail	Dans quelle mesure pouvons-nous envisager la validation du modèle économique (affluence, demande, tarification) via par exemple une phase de test-validation pendant laquelle une infrastructure minimale serait mise en place avant la montée en échelle (avec plusieurs bateaux, infrastructure, etc) ?	Le porteur de projet est libre de proposer un business plan qui implique un investissement en plusieurs phases présentant la viabilité économique du projet.
20	12/03/2026	Mail	En cas de phase de démarrage progressive (première année expérimentale), existe-t-il des dispositifs d'aménagement ou de progressivité de la redevance ?	Non
21	12/03/2026	Mail	Quelle est généralement la durée des conventions d'occupation attribuées dans ce type d'appel à projets ?	La réponse se trouve dans le point 8.4 "critères" : 10 ans.
22	12/03/2026	Mail	La création d'emplois locaux, même à temps partiel ou saisonniers, constitue-t-elle un critère déterminant dans l'évaluation des candidatures ?	La réponse se trouve dans le point 8.4 "critères".
23	12/03/2026	Mail	Les candidats peuvent-ils proposer une phase expérimentale ou pilote (par exemple avec un nombre limité de bateaux la première saison) avant un déploiement progressif de l'activité ?	Oui le porteur de projet est libre de proposer un business plan qui implique un investissement en plusieurs phases présentant la viabilité économique du projet.
24	12/03/2026	Mail	VNF organise-t-elle des auditions des candidats avant la sélection finale et, le cas échéant, à quelle période sont-elles généralement prévues ?	Oui, elles sont prévues le 13 mai.
25	12/03/2026	Mail	En cas de succès du projet et à la date de fin d'attribution (10 ou 12 ans), comment s'effectue le renouvellement du contrat et quelle est la probabilité de renouvellement du contrat pour le même prestataire ?	Une nouvelle mise en concurrence sera effectuée, conformément au code de la commande publique (CCPP).
26	12/03/2026	Mail	Cette procédure est-elle liée à l'identité de l'opérateur délégataire de service public de l'ensemble portuaire ou seulement de VNF ?	Non concernant l'attribution de ce projet
27	12/03/2026	Mail	L'attribution du titre d'occupation peut-elle être utilisée comme élément de sécurisation auprès d'établissements bancaires pour le financement du projet ?	Cette question est à poser auprès de votre organisme bancaire
28	12/03/2026	Mail	VNF ou ses partenaires institutionnels (Région, Métropole, ADEME, etc.) ont-ils connaissance de dispositifs d'aide ou de financement dédiés aux projets de mobilité fluviale électrique ou de tourisme durable ?	VNF dispose du plan d'aide à la modernisation et à l'innovation. https://www.vnf.fr/vnf/accueil/beneficiaire-de-solutions-en-faveur-de-la-transition-energetique-du-secteur-fluvial/comment-financer-un-projet-verdissement-de-la-flotte-fluviale/pami/ En ce qui concerne d'éventuelles aides au développement économique, nous vous invitons à contacter les collectivités concernées ou la CCI qui accompagne les porteurs de projets
29	12/03/2026	Mail	Existe-t-il des initiatives similaires soutenues par VNF sur d'autres territoires dont l'expérience pourrait être utile pour structurer le projet ?	Ce type d'activité existe sur plusieurs territoires (Metz, Strasbourg...)
30	12/03/2026	Mail	VNF a-t-il des attentes particulières concernant la contribution du projet à l'animation et à la valorisation touristique du canal à Nancy ?	Cette nouvelle offre s'inscrit dans un projet de valorisation du port de Nancy et de développement de nouvelles activités de loisir et touristiques
31	12/03/2026	Mail	VNF privilégie-t-elle dans cet appel à projets une activité orientée plutôt vers : -la location libre de bateaux, -ou des balades accompagnées / activités touristiques encadrées ?	L'appel à projet cible la location libre de bateaux. Néanmoins, d'autres activités peuvent être proposées en complément.
32	12/03/2026	Mail	VNF dispose-t-elle d'estimations ou d'études concernant : -la fréquentation touristique du port de Nancy, -ou la demande potentielle pour des activités nautiques sur ce secteur ?	En 2024, 735 bateaux journaliers se sont amarrés au Port St Georges, soit une augmentation de plus de 8% par rapport à 2023, totalisant 2 080 plaisanciers (+ 0,6%) et générant 3 350 nuitées (2,2%).
33	12/03/2026	Mail	VNF a-t-elle une capacité cible ou maximale de bateaux qu'elle considère compatible avec l'exploitation du site ?	Il appartient au porteur de projet de proposer un nombre adapté en fonction de l'espace occupé et de la taille des bateaux.
34	12/03/2026	Mail	Dans l'évaluation du projet, VNF accorde-t-elle une importance particulière à, par ordre d'importance : -l'expérience touristique proposée ? -la mise en valeur du patrimoine local ? -ou la mobilité douce urbaine ?	Les critères d'évaluation sont donnés en page 11 de l'appel à projet.
35	12/03/2026	Mail	Les projets intégrant des solutions innovantes (bateaux solaires, réservation digitale, navette touristique, événements nautiques) sont-ils favorisés dans la grille d'évaluation ?	Les critères d'évaluation sont donnés en page 11 de l'appel à projet.
36	12/03/2026	Mail	VNF a-t-elle des recommandations concernant : -la période d'exploitation annuelle optimale, -ou la durée minimale d'ouverture de l'activité ?	La saison haute débute généralement en avril et se termine fin octobre. Une exploitation toute l'année est néanmoins possible.
37	12/03/2026	Mail	Si le projet rencontre un succès important, la convention d'occupation permet-elle une extension progressive de la flotte ou des installations ?	Le porteur de projet devra prévoir l'extension de sa flotte s'il le souhaite et le préciser dans son business plan. L'attention est attirée sur le fait que plusieurs activités économiques sont prévues et que l'espace alloué à chacun est donc limité.
38	12/03/2026	Mail	VNF encourage-t-elle les projets intégrant des partenariats avec les acteurs touristiques locaux (office de tourisme, restaurants, cinéma Kinépolis, événements culturels) ?	VNF travaille avec les acteurs politiques locaux à la transformation du port de Nancy. Le porteur de projet est laissé libre quant à son souhait de travailler avec un acteur local ou non. Les critères d'évaluation sont donnés en page 11 de l'appel à projet.
39	12/03/2026	Mail	Les projets utilisant exclusivement : -motorisation électrique, -ou énergie solaire Ces projets bénéficieraient-ils alors d'une valorisation accrue particulière dans l'analyse des dossiers ?	Le candidat présentera la solution en adéquation avec son projet. Les critères d'évaluation sont donnés en page 11 de l'appel à projet.